
M. ter Haar explique ce qu'il considère comme les deux différences fondamentales entre le modèle des garanties de l'AIEA et la Convention sur les armes chimiques (telle que celle-ci prend forme dans les négociations). De façon générale, il désapprouve l'orientation actuelle qui privilégie les approches techniques et quantitatives de la vérification et se montre en faveur de plus amples discussions sur les aspects politiques et qualitatifs.

L'expérience de l'AIEA en matière de garanties

Au cours de la première séance, M. James F. Keeley de l'Université de Calgary, présente un résumé des conclusions de son ouvrage intitulé *Garanties de l'AIEA : Observations sur les leçons applicables à la vérification découlant d'une convention sur les armes chimiques**. M. Keeley souligne les différences et les similitudes entre le régime et les procédures de vérification de l'AIEA et le régime de vérification des armes chimiques que l'on pourrait envisager.

Pendant la deuxième séance, M. David Fischer, ancien directeur général adjoint des Relations extérieures de l'AIEA, analyse les objectifs (y compris leurs modifications historiques) et le fonctionnement des garanties de l'AIEA. Les points à retenir sont les suivants : le rôle des garanties de l'AIEA est davantage de créer un climat de confiance que de servir d'instrument de contrôle ou de dissuasion; la nature de la structure politique de l'organisme de vérification des armes chimiques représentera le problème structurel le plus important; la collaboration, individuelle et collective, des États parties à l'accord sur les armes chimiques est essentielle si l'on veut obtenir suffisamment de ressources et de soutien pour assurer une vérification efficace.

Au cours de la troisième séance, M. Adolf von Baeckmann, conseiller, directeur des Garanties, met en évidence certains problèmes auxquels se heurte l'organisme d'inspection de l'AIEA et signale les difficultés possibles auxquelles aurait à faire face l'inspection des armes chimiques envisagée. Les facteurs clés sont les suivants : le rôle critique du directeur général adjoint; les avantages que présenteraient des équipes d'experts fonctionnant par roulement à l'inspection; le mandat plus vaste (et plus complexe) de l'inspection des armes chimiques; les difficultés que présente le transport des échantillons dans le monde entier et la mise en place de laboratoires d'analyse.

La quatrième séance porte sur des aspects opérationnels de l'expérience de l'AIEA. Le professeur Lawrence Scheinman de l'Université Cornell présente un article sur la surveillance, sur le caractère confidentiel de l'information et sur le problème des anomalies dans les résultats d'inspection. En conclusion, il fait

*Études ponctuelles sur la vérification du contrôle des armements, n° 1 (Ottawa, ministère des Affaires extérieures, 1988).